



Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales

**19 avenue du Maine
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de service

DGER/MAPAT/2018-908

14/12/2018

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 27/03/2019

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 5

Objet : formation en 2019 des équipes pédagogiques suite à la rénovation du baccalauréat professionnel spécialité "Aménagements paysagers (AP)".

Destinataires d'exécution

DRAAF

EPLEFPA

Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

ENSFEA

Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)

Résumé : note d'information sur l'organisation en 2019 d'une formation pour les équipes pédagogiques suite à la rénovation du baccalauréat professionnel spécialité "Aménagements paysagers (AP)".

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

Cette note présente l'accompagnement mis en place pour les équipes pédagogiques des établissements d'enseignement agricole en ce qui concerne la rénovation du baccalauréat professionnel spécialité «Aménagements paysagers (AP)».

Cette action de formation comprend quatre sessions de deux jours qui auront lieu en janvier et mars 2019.

1.1. Objectifs

Cette formation se donne pour objectifs d'aider les équipes à s'approprier les changements induits par la rénovation du baccalauréat professionnel AP dans les domaines de la formation et de l'évaluation : perspective agro-écologique, logique capacitaire et conséquences sur l'évaluation certificative.

1.2. Public cible

Sont conviés à cette action de formation les coordonnateurs de filière, enseignants, formateurs préparant les apprenants aux épreuves E5, E6 et E7 :

- deux personnes maximum par centre d'enseignement public ;
- deux personnes maximum par établissement privé (CNEAP, UNREP) ;
- deux représentants, pour l'ensemble des établissements affiliés à l'UNMFREO, issus des établissements ou des fédérations régionales par session.

Les participants sont les porte-parole des équipes des établissements durant la session, ils sont également les relais d'information et d'animation dans leurs établissements après la session.

1.3. Programme

Cette action de formation a fait l'objet d'une construction commune par l'Ecole nationale supérieure de l'enseignement agricole (ENSFEA), l'inspection de l'enseignement agricole (IEA) et les structures impliquées de la DGER. Elle est co-animée par des formateurs de l'ENSFEA et des inspecteurs pédagogiques.

Le programme de ces journées de formation est le suivant :

	Forme	Points abordés
1 ^{ère} 1/2 journée MATIN 09h30-12h00	Plénière	• Evolution du métier • Evolutions liées à la rénovation, présentation du référentiel de diplôme et grille horaire
2 ^{ème} 1/2 journée APRÈS-MIDI 14h00-18h00	Atelier	<u>Deux ateliers en parallèle :</u> • Epreuve E5 et capacité C5, épreuve E6 et capacité C6 • Pédagogie en lien avec la certification de l'épreuve E7 (Capacités C7.1, C7.2, C8)
3 ^{ème} 1/2 journée MATIN 08h30-12h30	Atelier	<u>Deux ateliers en parallèle :</u> • Epreuve E5 et capacité C5, épreuve E6 et capacité C6 • Pédagogie en lien avec la certification de l'épreuve E7 (Capacités C7.1, C7.2, C8)
4 ^{ème} 1/2 journée APRÈS-MIDI 14h00-16h30	Plénière	• Présentation des points forts des ateliers • Bilan questions / réponses

*Les documents relatifs au baccalauréat professionnel AP sont disponibles sur le site www.chlorofil.fr
Il est demandé aux participants des sessions d'accompagnement d'en avoir pris connaissance en amont des sessions de formation, de consulter leur équipe pédagogique sur leurs questionnements éventuels et de se munir des documents imprimés lors des sessions.*

2. DATES ET LIEU DE FORMATION

Les sessions se dérouleront :

- pour les établissements des régions : *Nouvelle-Aquitaine et Occitanie*

du mercredi 23 janvier à 09h30 au jeudi 24 janvier 2019 à 16h30
à l'ENSFEA Toulouse
2 route de Castanet
31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX

Code action session 530769/1

Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 6 janvier 2019

- pour les établissements des régions : *Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Normandie et Pays-de-la-Loire*

du mardi 29 janvier à 09h30 au mercredi 30 janvier 2019 à 16h30
au CFA Nantes Terre Atlantique
5 rue de la Syonnaire
44817 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Code action session 530769/2

Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 6 janvier 2019

- pour les établissements des régions : *Hauts-de-France, Grand-Est et Ile-de-France*

du mercredi 20 mars à 09h30 au jeudi 21 mars 2019 à 16h30
à ESPÉ site de Molitor
10 rue Molitor
75016 PARIS

Code action session 530769/3

Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 8 février 2019

- pour les établissements des régions : *Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur*

du mardi 26 mars à 09h30 au mercredi 27 mars 2019 à 16h30
au Lycée de Dardilly-Lyon
Lycée de l'environnement et du paysage
26 chemin de la Bruyère
69570 DARDILLY

Code action session 530769/4

Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 8 février 2019

- les enseignants des *DOM-COM* viennent à la session de Toulouse, Paris ou Dardilly

3. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'ENSFEA peut être jointe par courriel, en précisant le code de la formation, à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@educagri.fr.

3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

3.1.1 Pour les agents disposant d'un code SAFO, **et dont le profil SAFO a été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2018**

L'agent doit :

- télécharger la fiche d'inscription (sur <http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/fiche-dinscription/> ou **cf. Annexe 1**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF saisit alors l'inscription sur le site <http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/modalites/gestion-et-suivi-safo/> selon les procédures habituelles d'inscription à un stage de formation, en renseignant le code action session SAFO.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF et contenant des informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants sont pris en charge par l'ENSFEA, structure organisatrice, aux conditions et tarifs en vigueur.

3.1.2. Pour les agents ne disposant pas d'un code SAFO, **ou dont le profil SAFO n'a pas été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2018**

L'agent doit :

- télécharger la fiche de création d'un agent dans SAFO / mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO (sur <http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/modalites/inscription-a-une-formation/> ou **cf. Annexe 2**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF transmet la fiche au DRFC de sa région qui procédera à la création ou à la mise à jour de l'agent dans SAFO, et à l'attribution d'un code SAFO.

Une fois l'agent créé ou la mise à jour effectuée, l'agent doit suivre la procédure explicitée au paragraphe 3.1.1.

3.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé (CNEAP, UNREP)

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (**cf. Annexe 3**).

L'agent doit :

- renseigner la fiche en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;

- l'imprimer et la faire viser par le directeur d'établissement.

Le directeur d'établissement transmet la fiche dûment complétée et signée pour validation :

- à la fédération nationale du CNEAP pour les établissements relevant du CNEAP,
- à la fédération régionale pour les établissements relevant de l'UNREP.

Ce sont le CNEAP et les fédérations régionales de l'UNREP qui valident les fiches d'inscription des établissements et qui retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@educagri.fr avant la date limite d'inscription.

Attention : les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par le CNEAP ou les fédérations régionales de l'UNREP **ne seront pas prises en compte**.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives accompagné d'informations pratiques complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas pris en charge par l'ENSFEA.

3.3. Modalités d'inscription pour les représentants des unions fédératives des établissements privés (UNMFREO)

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (cf. **Annexe 4**).

Les fédérations régionales pour l'UNMFREO :

- inscrivent les personnels, chargés de représenter les établissements des MFR dans chaque inter-régions selon les indications données au paragraphe 1.2. ;
- et retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@educagri.fr avant la date limite d'inscription.

Attention : les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par les fédérations régionales de l'UNMFREO **ne seront pas prises en compte**.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives accompagné d'informations pratiques complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas pris en charge par l'ENSFEA.

Le chef de la mission d'appui au pilotage
et des affaires transversales

Gilbert THUILLIER



Demande d'inscription à une action de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscriptions indiquées sur le descriptif de l'action.

Nom (M. Mme) :	Prénom :		
Courriel agent :	Tél :		
Fonction(s) exercée(s) :	Catégorie : A B C		
Code agent SAFO ②:	et /ou Code agent EPICEA ②:		
Direction ou EPL d'affectation :			
Établissement d'exercice :			
Service :			
Adresse administrative :			
Courriel institutionnel :	Tel :		
Agent d'EPL	Autre agent ministère de l'agriculture	Agent ministère de l'écologie	Autre

Code Action :	Action SAFO Action EPICEA		
Titre de l'action :			
Structure organisatrice de l'action :			
n° session	Dates (début – fin)	Lieu	Si à distance, cochez

Motivation de la demande ① (1 seule réponse)		
T1 Adaptation immédiate au poste de travail	FS Formation statutaire	BC Bilan de compétence
T2 Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	PEC Préparation aux concours	PP Période de professionnalisation
T3 Développement ou acquisition de nouvelles qualifications (développement personnel)	VAE Validation des acquis d'expérience	
Cette demande fait-elle l'objet, par ailleurs, d'une demande de mobilisation de votre Compte Personnel de Formation (CPF) auprès du service des Ressources Humaines : Oui Non (le CPF ne peut pas être mobilisé pour T1, FS, PP)		
Vos attentes précises par rapport à cette formation :		

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF ③

Fait à	Le	Signature de l'agent
Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.		

Avis du supérieur hiérarchique chef de service ou d'établissement	Visa du RLF ③	Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission
Avis favorable ☐ / Avis défavorable ☐ Motif : Nom, Signature et cachet Date :	Nom : Courriel : Téléphone : Signature Date :	Avis favorable ☐ / Avis défavorable ☐ Motif : Nom, Signature et cachet Date :

① Voir note de service SG/SDDPRS/N2008-1226, relative à la mise en œuvre des modalités de formation tout au long de la vie dans les services du ministère.

② Saisie obligatoire de votre code agent (SAFO et/ou EPICEA). Si vous ne les connaissez pas : renseignez-vous auprès de votre RLF ③ Responsable Local de Formation



Fiche de : **Création d'un agent dans l'outil SAFO**
Mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO

(dans ce cas ne renseigner que les champs en gras et ceux à modifier)

Cette fiche concerne les personnels d'EPLEFPA, et hors EPLEFPA. Elle est destinée à permettre à l'agent d'être identifié dans SAFO et de pouvoir s'inscrire à une action de formation SAFO. Elle permet également la mise à jour des informations concernant les agents déjà existants dans SAFO.

Identification de l'agent

Code SAFO ⁽¹⁾ :			
Nom :			
Nom de jeune fille :			
Prénom :			
Date de naissance :	Lieu de naissance :		Sexe F M
N° sécurité sociale :	Catégorie :	A B C	Corps :
Adresse Personnelle :			
Mail :			
Région d'affectation actuelle :			
Région d'affectation antérieure :			
Établissement d'affectation actuel :			
Établissement d'exercice actuel :			
Adresse ⁽²⁾ :			
Mail institutionnel ⁽²⁾ :			
Date d'entrée dans l'enseignement agricole :			

Agent travaillant en EPLEFPA		Agent hors EPLEFPA	
Titulaire		Enseignement agricole supérieur public	
Contractuel d'Etat (ACEN et ACER)		MAA : administration centrale, établissements publics	
Contractuel sur budget d'établissement		MAA : services déconcentrés	
Agent sous contrat de collectivité (TOSS...)		Enseignement agricole privé	
Agent de droit privé (salariés d'exploitation...)		Education nationale	
Stagiaire ENFA		Autres (autre ministère, lycée maritime, collectivité...)	
Autre (contrats aidés...)		⁽³⁾	

Renseignements complémentaires pour les agents d'EPLEFPA

Type de personnels				Statut handicapé (MDPH) : Oui Non			
Personnel de direction		Personnel d'éducation et de surveillance					
Personnel administratif							
Personnel d'enseignement		Personnel TOSS					

Renseignements complémentaires pour les enseignants et formateurs en EPLEFPA

Diplôme obtenu le plus élevé ⁽⁴⁾					
<i>Exemple</i>	5			<i>Licence</i>	
Discipline(s) enseignées ⁽⁴⁾					
<i>Exemple discipline(s) enseignée(s)</i>	13				
Niveau(x) d'enseignement ⁽⁴⁾					
<i>Exemple niveau(x) d'enseignement</i>	1	4	5		

¹ En cas de mise à jour des informations concernant un agent déjà existant dans SAFO

² L'invitation sera envoyée à cette adresse (courrier ou mail)

³ Document «aide à la création d'agent dans SAFO» disponible sur l'espace ressource de l'accès réservé www.safo.chlorofil.fr

⁴ Voir nomenclature ci-après

<u>Diplômes (1)</u>	<u>Discipline enseignée (2)</u>	<u>Niveau d'enseignement (3)</u>
Niveau I	1 Agroalimentaire	1 BTSA
1 Ingénieur, Master	2 Agroéquipements	2 Prépa grandes écoles
2 DEA, DESS	3 Agronomie	3 CS niveau 3
16 Doctorat	4 Aménagement de l'espace	4 Bac général
18 Autre diplôme niveau 1	5 Biologie animale/zootechnie	5 Bac technologique
Niveau II	6 Biochimie	6 BTA
4 Maîtrise	7 Biotechnologies	7 Bac professionnel
5 Licence	8 Bureautique	8 CS niveau 4
19 Autre diplôme niveau 2	9 Biologie végétale/phytotechnie	10 BP
Niveau III	10 Comptabilité	11 BEPA
7 BTS(A)	11 Documentation	12 CS niveau 5
8 DUT, DEUG, DEUST	12 Écologie	14 4ème 3ème
20 Autre diplôme niveau 3	13 Économie	
Niveau IV	14 Économie sociale	
11 BAC	15 EPS	
12 BTA	16 ESC	
37 BP	17 Français	
21 Autre diplôme niveau 4	18 Gestion	
Niveau V	19 Histoire géographie	
13 BEP(A)	20 Informatique	
39 BPA	21 Langues	
14 CAP(A)	22 Mathématiques et statistiques	
22 Autre diplôme niveau 5	23 Philosophie	
Autres	24 Productions aquacoles	
46 Non connu	25 Productions forestières	
	26 Productions horticoles	
	27 Sciences biologiques	
	28 Sciences physiques	
	29 Techniques d'expression. et de communication	
	30 Techniques commerciales	
	31 Viticulture œnologie	

Service Formation Continue
Mme Nadine HIRTZLIN
☎ 05 61 75 32 28
Fax : 05 61 75 03 09
nadine.hirtzlin@educagri.fr

Etablissements privés
CNEAP, UNREP

Formation SIL BacPro AP - Fiche d'inscription

<u>NOM :</u>	Établissement :
Prénom :	Adresse (postale exacte) :
Date de Naissance : (à renseigner obligatoirement)	Fax :
Catégorie :	Mél Établissement (obligatoire) :
Grade :	Adresse :
Mél Professionnel (obligatoire):	Tél. :
	Fax :

Vous êtes :	Structure organisatrice de l'action : ENSFEA Toulouse
Directeur adjoint ☐	Intitulé : Bac Pro AP
Coordonnateur de la filière ☐	☐ ENSFEA Toulouse
Enseignant ☐	Code de l'action (N°SAFO) : 530769/1
Autre ☐	Date : du 23 janvier au 24 janvier 2019
	DATE LIMITE D'ENVOI : 06 janvier 2019
Motivations de la demande :	☐ CFA de St-Herblain
Développement personnel ☐	Code de l'action (N°SAFO) : 530769/2
Compétences professionnelles ☐	Date : du 29 janvier au 30 janvier 2019
Nouvelles fonctions ☐	DATE LIMITE D'ENVOI : 06 janvier 2019
Nouveaux programmes ☐	☐ ESPÉ PARIS
	Code de l'action (N°SAFO) : 530769/3
	Date : du 20 mars au 21 mars 2019
	DATE LIMITE D'ENVOI : 08 février 2019
	☐ LYON
	Code de l'action (N°SAFO) : 530769/4
	Date : du 26 mars au 27 mars 2019
	DATE LIMITE D'ENVOI : 08 février 2019

Avis du Directeur de l'établissement	Visas de l'établissement et de la fédération
Favorable ☐	Visa de la fédération nationale pour les établissements relevant du CNEAP
Défavorable ☐	Visa des fédérations régionales et de la fédération nationale pour les établissements relevant de l'UNREP (envoi groupé)
Motif du refus :	
Date :	Dates :
Signature et cachet :	Signatures et cachets :

Service Formation Continue
Mme Nadine HIRTZLIN
☎ 05 61 75 32 28
Fax : 05 61 75 03 09
nadine.hirtzlin@educagri.fr

Représentants
UNMFREO

Formation SIL BacPro AP - Fiche d'inscription

<u>NOM :</u>	Établissement :
Prénom :	Adresse (postale exacte) :
Date de Naissance : (à renseigner obligatoirement)	Fax :
Catégorie :	Mél Établissement (obligatoire) :
Grade :	Adresse :
Mél Professionnel (obligatoire):	Tél. :
	Fax :

Vous êtes :	Structure organisatrice de l'action : ENSFEA Toulouse
Directeur adjoint ☐	Intitulé : Bac Pro AP
Coordonnateur de la filière ☐	☐ ENSFEA Toulouse
Enseignant ☐	Code de l'action (N°SAFO) : 530769/1
Autre ☐	Date : du 23 janvier au 24 janvier 2019
	DATE LIMITE D'ENVOI : 06 janvier 2019
Motivations de la demande :	☐ CFA de St-Herblain
Développement personnel ☐	Code de l'action (N°SAFO) : 530769/2
Compétences professionnelles ☐	Date : du 29 janvier au 30 janvier 2019
Nouvelles fonctions ☐	DATE LIMITE D'ENVOI : 06 janvier 2019
Nouveaux programmes ☐	☐ ESPÉ PARIS
	Code de l'action (N°SAFO) : 530769/3
	Date : du 20 mars au 21 mars 2019
	DATE LIMITE D'ENVOI : 08 février 2019
	☐ LYON
	Code de l'action (N°SAFO) : 530769/4
	Date : du 26 mars au 27 mars 2019
	DATE LIMITE D'ENVOI : 08 février 2019

Avis du Directeur de l'établissement	Visas de l'établissement et de la fédération régionale UNMFREO
Favorable ☐	
Défavorable ☐	
Motif du refus :	
Date :	Dates :
Signature et cachet :	Signatures et cachets :

Listes des délégations régionales à la formation continue du MAA

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	Elsa TARAGO elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr Chargé de formation : Francis SABIN Assistante : Laetitia COUVERT (Clermont) Assistant : Patrice Weiss (Lyon)	DRAAF Auvergne – Rhône-Alpes Tél : 04 73 42 27 76 Tél : 04 73 42 15 06 Tél : 04 78 63 13 39
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	Sylvaine RODRIGUEZ sylvaine.rodriquez@agriculture.gouv.fr Assistantes : Françoise PICOT (Besançon) Edith BLONDEL (Dijon)	DRAAF Bourgogne – Franche-Comté Site Besançon : Tél : 03 81 47 75 46 (36) Site Dijon : Tél : 03 80 39 30 82
BRETAGNE	Eric ROCABOY Carmen GAN formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr Assistantes : Laurence GUICHARD et Françoise RAFFRAY	DRAAF Rennes Tél : 02 99 28 22 04 Tél : 02 99 28 22 85 Tél : 02 99 28 22 80
CENTRE VAL DE LOIRE	Jean-Michel FRANÇOIS jean-michel.francois@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Mathilde GUERTIN Assistante : Muriel MICHAUD	DRAAF Orléans Tél : 02 38 77 40 24 Tél : 02 38 77 40 27 Tél : 02 38 77 41 96
CORSE	Véronique BERTOCHÉ veronique.bertoche@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr	DRAAF Ajaccio Tél : 04 95 51 86 74
GUADELOUPE	Nadia COLOT nadia.colot@agriculture.gouv.fr Assistante : Marie-Ena BERNOS	DAAF de la Guadeloupe (Saint Claude) Tél : 05 90 99 09 81 (09 17)
GRAND-EST	Isabelle CARBONNEAUX isabelle.carbonneaux@agriculture.gouv.fr Assistante : Mélanie GAUGE Chargé de formation : Pierre-Irénée BRESSOLETTE Assistante : Brigitte LECORNEY Chargé de formation : Eric AIMON	DRAAF Grand Est Tél : 03 26 66 20 25 (20 21) Site Strasbourg Tél : 03 69 32 50 67 (56 66) Site Metz Tél : 03 55 74 11 08 (11 09)
GUYANE	Délégue régionale Formco : Suzie THOMPSON suzie.thompson@agriculture.gouv.fr Délégue régionale GRAF : Josiane SARANT josiane.sarant@educagri.fr	DAAF de Guyane (Cayenne) Tél : 05 94 29 70 77 LEGTA de Macouria Tél : 05 94 38 76 26
HAUTS-DE-FRANCE	Sylvie-Anne REMY sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr Assistante : Sonia LESAGE (Amiens) Assistante : Nadine DEUWEL (Lille)	DRAAF Hauts-de-France Tél : 03 22 33 55 49 Tél : 03 22 33 55 39 Tél : 03 62 28 40 76
ILE-DE-FRANCE	Nathalie GARRIGUES nathalie.garrigues@agriculture.gouv.fr	DRIAAF Ile de France (Cachan) Tél : 01 41 24 17 78 (17 01)

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
MARTINIQUE	Julie ALCINDOR julie.alcindor@agriculture.gouv.fr	DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 97
MAYOTTE	Nadine FONTAINE nadine.fontaine@agriculture.gouv.fr Assistante (par interim) : Josette MUSSARD	DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél : 02 69 63 81 37
NORMANDIE	Danièle LEVARD daniele.levard@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE (Caen) Assistante : Isabelle GUEGAN (Rouen)	DRAAF Normandie Tél : 02 31 24 97 16 (99 08) Site Rouen Tél : 02 32 18 94 29
NOUVELLE AQUITAINE	Mickael TRILLAUD drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr Adjointe au délégué : Sandrine CHATENET Assistante : Betty PACHIN (Limoges) Assistants : Catherine CHARLIER et Martine ELLIOT (Poitiers)	DRAAF Nouvelle Aquitaine Tél : 05 55 12 92 22 Tél : 05 55 12 92 25 Tél : 05 55 12 92 73 Tél : 05 49 03 11 25 et 11 23
OCCITANIE	Mireille BASSOU mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Adjointe : Isabelle BABEAU Assistants : Hélène ECHEVARRIA et Elisabeth BREYSSE Assistante : Corinne ULLDEMOLINS (Montpellier)	DRAAF Occitanie Tél : 05 61 10 61 84 Tél : 05 61 10 61 18 Tél : 05 61 10 62 03 Tél : 05 61 10 62 66 Tél : 04 67 10 19 12
PAYS DE LA LOIRE	M. Pierre HERVOUET pierre.hervouet@agriculture.gouv.fr Assistant : François SOUCHARD Assistante : Françoise CASSARD (Enseignement)	DRAAF Nantes Tél : 02 72 74 70 14 (70 15)
PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR	Mme Florence BRUNIER florence.brunier@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Christine PASSALACQUA Assistante : Patricia PARAVISINI	DRAAF Marseille Site Avignon Tél : 04 90 81 11 27 Site Marseille Tél : 04 13 59 36 33
REUNION	M. Lionel LEVET Lionel.levet@agriculture.gouv.fr Assistante : Mariame ABDALLAH	DRAF de La Réunion (St Denis de La Réunion) Tél : 02 62 30 89 43 (89 47)

Mise à jour le 12/02/2018

Retrouvez votre délégation à la formation continue et les coordonnées de l'ensemble des délégations sur le site FORMCO : <http://www.formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation/>



Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Formation continue et développement des compétences

Rechercher

Accueil et actualité
TROUVER UNE FORMATION
S'INSCRIRE
PLUS D'INFOS
ACCÈS RÉSERVÉ

Lieux de formation
Critères
Délégations Formation
Dispositifs spécifiques
Autres acteurs

Délégations régionales

Espace Admin. Centrale

Accueil > Trouver une formation > Délégations Formation

Délégations Formation

Vous pouvez accéder à l'offre de formation organisée par les Délégations Régionales à la Formation Continue des D(R)AAF et par la Délégation d'administration centrale à la formation continue.

[Télécharger les coordonnées des équipes des délégations formation]